



15ème législature

Question N° : 7715	De Mme Géraldine Bannier (Mouvement Démocrate et apparentés - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Égalité des chances	Analyse > Égalité des chances.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 26/06/2018 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les mesures à prendre pour rendre l'égalité des chances à nouveau effective dans un contexte où l'accès aux cours privés s'est développé de façon exponentielle. De fait, s'est développé un marché du cours privé ces vingt dernières années, avec de grands opérateurs connus, mais aussi une multitude d'autoentrepreneurs, et les élèves ou étudiants ne recourent plus seulement à ces cours pour combler leurs lacunes mais également, de plus en plus souvent, pour réussir les concours d'entrée aux grandes écoles ou la première année de médecine. Le coût de ces « formations annexes » est évidemment hors de portée pour tous les jeunes issus de milieux défavorisés qui ne peuvent bénéficier ni de stages de langue à l'étranger ni de ce type de cours. Dès lors, comment faire pour garantir à tous la même égalité d'accès aux formations d'excellence dans ce contexte ? Pourrait-on imaginer que partout, des jeunes repérés pour leur potentiel et ne pouvant bénéficier de soutien financier suffisant, parce que boursiers, ou issus de milieux modestes, puissent accéder à des places « réservées » sur la base de leur seule réussite scolaire, à l'instar de ce qu'a pu mettre en place Sciences Po depuis bientôt vingt ans en instaurant une forme de « discrimination positive » ? Ce choix est radical mais l'enjeu est majeur dans un pays où l'on manque de médecins dans des zones défavorisées, où l'ascenseur social, fierté de la France, est en panne ; dans les classes préparatoires et dans les écoles d'ingénieurs, les enfants de cadres sont huit fois plus nombreux que ceux d'ouvriers et occupent la moitié des places de ces filières. Dans les écoles normales supérieures, ils sont vingt fois plus représentés que ceux d'ouvriers. De fait, on n'y trouve quasiment pas d'enfants de milieux populaires (2,7 % d'enfants d'ouvriers et 6,7 % d'employés). Ainsi, elle lui demande comment redonner au modèle scolaire républicain sa vocation première de donner à tous et toutes la même égalité des chances.